

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 JANVIER 2014 à 20 Heures 30

Présents :

CHAIX Chantal, MORINEAUD Isabelle, POUYMAYON Agnès, BLANC Jeannette, TRABUC Christian, BESSON René, LAUFERON Michel, LOMBARD Gilbert, RONIN Patrick, CRESPIY Lionel et RIORDA Thierry.

Absents :

LIEVIN Elisabeth, LEPEUVE Aurore qui a donné pouvoir à CHAIX Chantal.

Secrétaire de séance : LAUFERON Michel.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2013

Il y a lieu de rectifier une erreur de saisie : dans le paragraphe « convention avec le Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Carrefour Bléone-Durance » le résultat du vote est Pour 6 - Contre 4 - Abstention 1.

Après rectification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Bail location landes communales

Le conseil municipal avait signé un bail de location de landes communales avec Serge EULOGIE aujourd'hui décédé. Ce bail avait été signé le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 9 années et arrivait donc à expiration au 31/12/2014.

Ces terres pour une surface de 95ha 52a et 30ca avaient été versées au GAEC Aldemon qui en assurait l'exploitation.

Mme le Maire propose au conseil municipal de transférer ce bail pour l'année 2014 à M. EULOGIE Rémy.

Accord à l'unanimité.

Déneigement de la RD604– Déclaration de Sous-Traitance au marché avec le CONSEIL GENERAL des AHP

Un marché est signé avec le Conseil Général consistant au déneigement de la Route Départementale 604 (embranchement camping au quartier St Martin – 3.320 km).

Il est proposé au conseil de déclarer le GAEC Aldemon en qualité de sous-traitant à ce marché pour qu'il puisse intervenir en renfort sur cette portion de route où il est assez courant d'assister à la formation de congères.

Accord à l'unanimité.

Convention de déneigement sur voies communales

Lors d'épisodes neigeux soutenus, il est souvent nécessaire d'apporter une aide au déneigement des voies communales. Mme le Maire soumet donc un projet de convention pour prestations de déneigement entre la Commune et le GAEC Aldemon. Ce dernier mettrait à disposition de la commune un tracteur équipé d'une lame de déneigement et son chauffeur du 1^{er} novembre au 31 mars. Les interventions auraient lieu sur demande de Mme le Maire sur les voies communales.

Accord à l'unanimité pour une convention sur 3 ans renouvelable une fois – Prix de la prestation : Terme fixe : 50.00 € par intervention + Terme variable : 46.00 € par heure effectuée.

Réhabilitation des stations d'épuration – Adoption du Dossier de Consultation des entreprises en Procédure Adaptée

Madame le Maire présente le dossier destiné à la consultation des entreprises en prévision des travaux de réhabilitation des deux stations d'épuration. L'étude a été réalisée par RX Ingénierie en collaboration avec les services du Conseil Général (SATESE).

L'estimatif de ces travaux s'élève à 213 000.00 € (tranche ferme STEP Village : 127 000 € + Tranche ferme STEP Sens : 33 000 € + Tranche conditionnelle 1 compacteur et local dégrilleur : 20 000 € + Tranche conditionnelle 2 rempl.partiel garnissage lit bactérien 16 000 € + Tranche conditionnelle 3 Motorisation 2 sprinklers 17 000 €).

Accord à l'unanimité pour adoption du dossier et procédure adaptée avec possibilité de négociation avec les entreprises – critères de jugement des offres : 60% prix/40% valeur technique.

Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées des AHP – Adoption de nouveaux statuts

Mme le Maire précise au conseil municipal qu'un processus de regroupement départemental est engagé depuis 2011 qui aboutit à la disparition de 12 syndicats d'électrification au profit d'un seul syndicat départemental. La FDCE exerce désormais la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et des opérations réalisées en milieu urbain.

Ces changements conduisent à une modification des statuts :

- nouvelle dénomination : la FDCE deviendrait le SDE 04 (Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence),
- nouvelle gouvernance avec mise en place de collèges électoraux préservant la base territoriale des syndicats actuels. Les communes désigneront leurs délégués au sein de collèges et les collèges désigneront leurs délégués au comité syndical.
- modification des compétences (maintien du service éclairage public et communications électroniques aux communes),
- modifications de pure forme pour faciliter la compréhension et préciser la portée.

Adoption des nouveaux statuts à l'unanimité.

Le syndicat mixte sisteronais auquel nous appartenons est maintenu et garde comme compétences les investissements des réseaux d'éclairage public et de télécommunications et une compétence optionnelle d'entretien de l'éclairage public.

Questions diverses

- Lionel Crespy demande s'il y a eu sur la commune des dégâts suites aux fortes précipitations.

Très peu de dégâts ont été recensés.

- Agnès Pouymayon demande si l'installation d'une mini station de traitement des eaux usées ne serait pas envisageable au quartier St Martin ?

Mme le Maire fait état du résultat d'une étude réalisée par le cabinet Rx Ingénierie concernant l'extension du réseau d'eaux usées à tous les écarts de la commune. Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à environ 2 000 000 €.

Cette idée est abandonnée.

- Agnès Pouymayon signale que des élèves qui ne sont pas inscrits utilisent le transport scolaire. Il est difficile pour les chauffeurs de refuser l'accès au transport et ainsi laisser un enfant seul sur le bord de la route.

Les services du Conseil Général envisageraient de rendre ces transports publics. Dans ce cas, tous les passagers pourraient prendre le car en payant le trajet s'ils ne sont pas inscrits.

Mme le Maire signale que ce problème est du ressort du Conseil Général.

La séance est levée à 22.20 h.